



*FEUILLE COMMUNALE N° 1 - janvier 2009*

**Le bourgmestre, le collège, le conseil communal et l'ensemble du personnel sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux.**

**Que 2009 soit pour toutes et tous une année pleine d'enthousiasme, d'optimisme et de confiance en l'avenir !**



*De haut en bas et de gauche à droite: nos fleurs des bords de routes, la tour de la Plate Taille, la vallée de la Hantes, 2008, année du PCDN : panneaux des arbres à découvrir, un de nos arbres remarquables, réouverture d'un chemin vicinal*

## **EXTENSION DU PARC EOLIEN**

Le 28 juillet 2006, le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial a accordé à la SA GREEN WIND le permis unique visant à implanter et exploiter un parc de 10 éoliennes de maximum 3 MW chacune sur les territoires des communes de Beaumont et Froidchapelle.

Les travaux sont en cours et seront terminés dans le courant du mois de février.

La société GREEN WIND souhaite implanter 9 éoliennes supplémentaires au sein de ce parc, dont 2 sur le territoire de Froidchapelle (Vergnies).

Une réunion de consultation préalable du public aura lieu dans ce cadre le **29 janvier 2009 à 20 h** à la **salle du centre culturel de Beaumont**, rue de la Déportation 24.

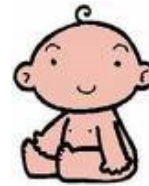
# ETAT CIVIL 2008

## Mariages

Le 21 mars 2008 : CAPPELLACCI Sandro de Froidchapelle et ZAKARRY Hanae de Tanger (Maroc)  
Le 10 mai 2008 : LANGE Rudy et GUIOT Aurore, tous deux de Froidchapelle  
Le 24 mai 2008 : MASSON François et BUCHET Stéphanie, tous deux de Froidchapelle  
Le 21 juin 2008 : DUSART Marc et COLLETTE Marie-Lyne, tous deux d'Erpion  
Le 21 juin 2008 : ROCHET Philippe et PASCHENKO Michaële, tous deux de Froidchapelle  
Le 5 juillet 2008 : SAINT-GHISLAIN Sébastien et LEVECQ Murielle, tous deux de Froidchapelle  
Le 6 septembre 2008 : VERBRUGGEN Yannic et MUSIQUE Aurélie, tous deux de Boussu-lez-Walcourt  
Le 18 octobre 2008 : VANHOUTTE Michaël et GIGOT Anne-Sophie, tous deux de Froidchapelle

## Naissances

Née le 3 janvier à Lobbes : Hélène LANNOO de Froidchapelle  
Né le 7 janvier à Lobbes : Guido LEBRUN de Froidchapelle  
Né le 14 janvier à Lobbes : Bastien DIVOK de Froidchapelle  
Né le 15 janvier à Chimay : Cyril DE MUYT de Froidchapelle  
Né le 17 janvier à Montigny-le-Tilleul : Nathan PIRARD de Froidchapelle  
Né le 13 février à Mons : Lou BOUCHEZ de Froidchapelle  
Née le 6 mars à Lobbes : Anya DUBOIS de Froidchapelle  
Né le 7 mars à Charleroi : Mathéo DUCOEUR d'Erpion  
Né le 16 mars à Montignies-sur-Sambre : Baptiste DHAENE de Vergnies  
Né le 20 mars à Fourmies (France) : Tom ABSIL de Froidchapelle  
Né le 28 mars à Lobbes : Hugo TAMINIAUX de Vergnies  
Né le 8 avril à Charleroi : Erwann PIOT de Froidchapelle  
Née le 17 avril à Fourmies (France) : Elodie DUTRON d'Erpion  
Né le 30 avril à Lobbes : Justin LIETARD de Froidchapelle  
Né le 3 mai à Montigny-le-Tilleul : Louan TIELEMANS de Froidchapelle  
Née le 9 mai à Charleroi : Ana-Lou DOMANGE de Vergnies  
Né le 14 mai à Charleroi : Alexandre BERTON de Boussu-lez-Walcourt  
Née le 3 juin à Lobbes : Ambre VANHERREWEGHEN de Boussu-lez-Walcourt  
Né le 6 juin à Charleroi : Vic BOREUX de Froidchapelle  
Né le 13 juin à Charleroi : Aryl DEVERGNIES de Froidchapelle  
Né le 26 juillet à Charleroi : Natan CARLIER de Froidchapelle  
Né le 30 juillet à Fourmies : Siméon HANOT de Froidchapelle  
Né le 25 août à Charleroi : Nathan MOUTHUY d'Erpion  
Née le 25 août à Charleroi : Flavie LEROY de Boussu-lez-Walcourt  
Né le 26 août à Charleroi : Léo BOMBLET de Boussu-lez-Walcourt  
Né le 31 août à Mortsel : Pjotr DE CLEIR de Froidchapelle  
Né le 4 septembre à Lobbes : Thomas MIRGAUX de Froidchapelle  
Né le 8 septembre à Chimay : Quentin ROBERT de Froidchapelle  
Née le 20 septembre à Chimay : Zoé ROBEYNS de Fourbechies  
Né le 21 septembre à Montigny-le-Tilleul : Hugo COURTEVILLE d'Erpion  
Née le 29 septembre à Lobbes : Manon PAQUET de Boussu-lez-Walcourt  
Né le 2 octobre à Charleroi : Kylian MARTIN de Boussu-lez-Walcourt  
Né le 18 octobre à Dinant : Matteo ACCOGLI-DANTINNE de Fourbechies  
Née le 6 novembre à Lobbes : Line VAN LANDSCHOOT de Froidchapelle  
Né le 10 novembre à Charleroi : Thibaut PETIT de Froidchapelle  
Né le 15 novembre à Lobbes : Aurélien CHARLES de Froidchapelle  
Née le 19 novembre à Saint-Ghislain : Aurélie MIRGAUX de Froidchapelle  
Né le 28 novembre à Montigny-le-Tilleul : Emilien JOUNIAUX de Froidchapelle  
Né le 28 novembre à Lobbes : Lukas DRZYMALA de Froidchapelle  
Né le 6 décembre à Lobbes : Mathis JANLIN de Froidchapelle  
Né le 23 décembre à Charleroi : Mathias ALARDIN de Vergnies



## Décès

Le 6 janvier : Marcel DE MEYERE de Fourbechies, né en 1939  
Le 8 janvier : Aline BOURLOO de Froidchapelle, née en 1924  
Le 15 janvier : Marie-Jeanne TRIGAUX de Froidchapelle, née en 1930  
Le 8 février : Isidoor MILLE de Boussu-lez-Walcourt, né en 1920  
Le 14 février : Henri DUTRON de Fourbechies, né en 1947  
Le 15 février : Lucien MASAY de Froidchapelle, né en 1937  
Le 25 février : Georgette VERLINDEN de Fourbechies, née en 1926  
Le 1<sup>er</sup> mars : Emile LEROY de Boussu-lez-Walcourt, né en 1947  
Le 7 mars : Olive HONORE de Froidchapelle, née en 1922  
Le 14 mars : Jean-Philippe TENRET de Froidchapelle, né en 1964  
Le 2 avril : Virginie SIMON de Boussu-lez-Walcourt, née en 1981  
Le 5 avril : Léonce DOCQ de Froidchapelle, née en 1924  
Le 5 avril : Arlette LECOMTE de Vergnies, née en 1929  
Le 6 avril : Nicole DUBOIS de Boussu-lez-Walcourt, née en 1934  
Le 17 avril : Geneviève RASQUIN de Boussu-lez-Walcourt, née en 1939  
Le 28 avril : Michel MALANION de Froidchapelle, né en 1953  
Le 28 avril : Georges DELIGNE de Vergnies, né en 1956  
Le 30 avril : Roland BEFAYT de Boussu-lez-Walcourt, né en 1933  
Le 5 mai : Germain LORSIGNOL de Froidchapelle, né en 1943  
Le 14 mai : Olivier BOURDEAUD'HUI de Chimay, né en 1965  
Le 7 juin : André CUVELIER de Momignies, né en 1935  
Le 2 juillet : Maria RIGA de Vergnies, née en 1923  
Le 23 juillet : Hubert ROULIN de Froidchapelle, né en 1946  
Le 1<sup>er</sup> août : Simone GHISBAIN de Vergnies, née en 1926  
Le 1<sup>er</sup> août : Philippe DELENNE de Vergnies, né en 1945  
Le 6 août : Yvette HERBECQ de Boussu-lez-Walcourt, née en 1947  
Le 8 août : Danielle QUENNERY de Froidchapelle, née en 1949  
Le 9 août : Ludovicus GROENLAND de Froidchapelle, né en 1930  
Le 21 août : Eva GUIBERT de Virelles, née en 1914  
Le 23 août : Jacques VAN ESPEN de Fourbechies, né en 1937  
Le 26 août : Philippe LECLERCQ de Boussu-lez-Walcourt, né en 1970  
Le 4 septembre : Gérard CALANDRE de Froidchapelle, né en 1948  
Le 8 septembre : Jacques DOLBERG de Waterloo, né en 1922  
Le 16 septembre : Yvon DROPSY de Froidchapelle, né en 1930  
Le 20 septembre : André LABILLOY de Quartier Saint-Georges (France), né en 1918  
Le 2 octobre : Jeannot GALLOIS de Couvin, né en 1935  
Le 9 octobre : Mariette PESTIAUX de Froidchapelle, née en 1921  
Le 15 octobre : Alfred BECKER de Froidchapelle, né en 1933  
Le 17 octobre : Suzanne STILMANT de Boussu-lez-Walcourt, née en 1926  
Le 26 octobre : Raymond BOITEUX de Froidchapelle, né en 1926  
Le 2 novembre : Dominique LEROY de Froidchapelle, né en 1958  
Le 6 novembre : René BRAS d'Evere, né en 1923  
Le 7 novembre : Anne-Marie MARTELEUR de Froidchapelle, née en 1928  
Le 10 novembre : René LEONARD de Froidchapelle, né en 1927  
Le 17 novembre : Simone SERRE de Froidchapelle, née en 1930  
Le 20 novembre : Léona COLINET de Froidchapelle, née en 1919  
Le 4 décembre : André BEYLS de Boussu-lez-Walcourt, né en 1927  
Le 10 décembre : Georgette HAYEZ de Cerfontaine, née en 1921  
Le 13 décembre : Jacques QUENNERY de Froidchapelle, né en 1940  
Le 19 décembre : Marie BRUN de Froidchapelle, née en 1911  
Le 26 décembre : Maurice QUENNERY de Froidchapelle, né en 1918  
Le 29 décembre : Jeanine BRIEZ de Froidchapelle, née en 1929

# LE TEMPS DU MIRACLE

Campagne Action Damien des 23, 24 et 25 janvier 2009

On en a beaucoup parlé ces derniers mois : Damien va être canonisé. Celui qui, voici quelques années, a été désigné comme l'un des plus grands Belges de l'Histoire, continue donc à être honoré.

## La lutte continue

Mais Action Damien n'a pas attendu ces événements pour suivre la trace de Damien. Depuis 1964, elle continue le combat qu'il a initié à Molokai. Alors qu'on parlait peu de lui, Action Damien a été créée pour aider à vaincre la lèpre, cette maladie moyenâgeuse qui frappait encore à l'époque et qui continue à faire son lot de victimes aujourd'hui. Depuis, elle a étendu son action à la tuberculose et, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, elle a permis à des millions d'hommes, de femmes ou d'enfants de se soigner. De se sauver. Grâce à son personnel local, et grâce à la générosité de la population belge, elle a rendu santé, espoir et dignité à des millions de familles.

## 287.406 miracles

Damien va être canonisé; on lui a attribué des miracles. Mais, des miracles, il s'en produit tous les jours dans les 16 pays où Action Damien est active aujourd'hui. Bien sûr, la tuberculose fait, chaque année, 8 à 10 millions de malades dans le monde, et tue 1,5 million de personnes par an (une toutes les 20 secondes !). Bien sûr, la lèpre frappe tous les ans plus de 250.000 personnes, qui risquent d'être mutilées si elles sont dépistées trop tard. Mais les efforts sont couronnés de succès. Et, en 2007, les employés locaux d'Action Damien ont permis de trouver et de soigner 287.406 nouveaux malades de la lèpre, de la tuberculose et de la leishmaniose, la "lèpre des montagnes". 287.406 miracles se sont déroulés. Plus de 787 chaque jour.

## Pour 40 euros !

Et tout cela, finalement, avec peu de moyens, puisque 40 € suffisent à Action Damien pour soigner un malade. Avec 40 euros, on peut éviter les mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose.

Mais si, chez nous, beaucoup peuvent donner 40 €, il n'en va pas de même là-bas. C'est pourquoi Action Damien repartira en campagne les 23, 24 et 25 janvier 2009. Alors que le coût de la vie augmente là-bas aussi et que l'euro perd de sa valeur, Action Damien a plus que jamais besoin de soutien. Elle a besoin de volontaires pour vendre ses marqueurs (5 € la pochette de quatre) et de donateurs pour concrétiser leur soutien (déductible fiscalement à partir de 30 €) sur le compte 000-0000075-75.

Au nom des millions de malades déjà soignés et de ceux qui seront soignés demain, au nom des 1.500 collaborateurs locaux d'Action Damien, merci de nous donner votre temps ou de nous soutenir. Merci de nous aider à faire encore plus de miracles !

L'indifférence tue, Action Damien soigne.

## LES DEGATS DU SANGLIER DANS LES JARDINS



Afin de répondre aux questions de personnes victimes de dégâts provoqués par des sangliers dans leur jardin, le Département de la Nature et des Forêts (D.N.F.) a édité une plaquette d'information à ce sujet.

Celle-ci reprend quelques généralités sur le sanglier, divers conseils pour la prévention, dont notamment l'installation de clôtures, ainsi que quelques informations sur la réparation des dégâts.

Des exemplaires de cette plaquette peuvent être obtenus auprès du service de documentation de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (081/33 51 80), mais compte tenu du stock limité, les personnes disposant d'un accès internet sont encouragées à télécharger ce document à l'adresse suivante : [http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/degats\\_sanliers\\_jardin.pdf](http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/degats_sanliers_jardin.pdf).

## NOS ARBRES REMARQUABLES

En 2008, une attention toute particulière fut portée à nos arbres remarquables (\*) puisque des panneaux didactiques furent placés devant 18 arbres "à découvrir" de notre entité. Ce projet a vu le jour dans le cadre du Plan communal de Développement de la Nature.

En 2009, une des fiches-projets du PCDN est l'élargissement de liste des arbres et haies remarquables de Froidchapelle.

Alors n'hésitez à prendre contact avec notre service cadre de vie (060/45 91 42 ou 43) pour proposer d'ajouter à la liste tel arbre (ou alignement d'arbres) que vous trouvez intéressant, mais également les haies, car, à ce jour, aucune haie ne figure sur la liste.

Le Service public de Wallonie vient d'éditer une plaquette intitulée "Des haies pour préserver l'harmonie de nos paysages".

Vous pouvez vous la procurer au service cadre de vie de l'administration communale.

(\*) Se référer à notre Feuille communale n° 9 en ce qui concerne la définition d'un arbre ou d'une haie remarquable.



## LE SOLEIL : EN PROFITER AVEC BON SENS

### Même en hiver !

En cette période hivernale, le ciel est gris et votre peau devient de plus en plus pâle. La tentation est grande de se "booster" à l'énergie solaire en partant sous les tropiques, aux sports d'hiver ou en se rendant dans un centre de bronzage. De bonnes idées ? Tout dépend... Même en hiver, il faut rester prudent.

### Le soleil est-il si dangereux ?

Oui et non. Certes il fait du bien au moral mais bronzer d'une façon irresponsable peut être très dangereux pour votre peau. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis les années 50, la fréquence des cancers de la peau double tous les dix à quinze ans dans nos régions ! En Belgique en 1996, nous comptons 700 à 900 nouveaux cas de mélanomes (une forme de cancer de la peau particulièrement agressive), tandis que ce chiffre s'élevait à 1 848 nouveaux cas en 2004 (sur un total de 4.212 cancers de la peau). De plus, au cours de cette dernière décennie, l'accroissement le plus net est observé chez des individus âgés de 20 à 40 ans.

### Qu'elle est la raison principale de cette hausse des cancers de la peau ?

La sensibilité de la peau est une variable individuelle. Les personnes blondes ou rousses sont plus sensibles aux rayons ultraviolets. Mais la raison principale de la hausse des cancers de la peau est due à une trop forte exposition au soleil et/ou au banc solaire et à leurs rayons ultraviolets.

### Les rayons ultraviolets? Qu'est-ce que c'est exactement ?

Il existe plusieurs types de rayons ultraviolets. Les rayons UVA constituent la partie principale du rayonnement ultraviolet. Ils s'attaquent aux fibres élastiques de la peau, provoquent des rides et un vieillissement prématuré de notre "enveloppe". Une accumulation de rayons UVA affaiblit le système immunitaire de la peau, diminuant ainsi l'efficacité de ses défenses. Les cellules anormales qui apparaissent peuvent alors ne plus être détruites et ont l'occasion de se multiplier sans interruption.

Les rayons UVA favorisent aussi la formation de substances chimiques agressives à l'intérieur même des cellules (radicaux libres). S'ils ne sont pas immédiatement neutralisés, ces radicaux libres vont également s'attaquer aux molécules d'ADN. Les dégâts à ce niveau peuvent s'accumuler et finir par déclencher un cancer.

Les rayons UVB constituent une petite partie du rayonnement ultraviolet. C'est au milieu de la journée (environ 2 heures avant et deux heures après midi) que ce rayonnement est maximal. Les rayons UVB font rougir la peau et, à forte dose, peuvent causer des brûlures (coups de soleil). Ils peuvent aussi provoquer des cassures de la double chaîne d'ADN, porteuse de notre patrimoine génétique. Cela perturbe le fonctionnement des gènes qui contrôlent la division des cellules, ce qui peut ouvrir la voie au développement d'un cancer.

Source: Fondation contre le Cancer

# ENQUETE PUBLIQUE

A la demande de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège 15 à 5100 Namur, l'Administration communale informe le public que le projet de **Programme de Gestion durable de l'Azote en Agriculture (PGDA)**, ainsi que le [rapport d'évaluation stratégique environnementale](#) réalisé dans ce cadre peuvent être consultés pendant 45 jours du 5 janvier 2009 au 19 février 2009 au service cadre de vie de l'Administration communale, place Albert Ier 38, 6440 Froidchapelle.

Le dossier peut y être consulté tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h ainsi que le lundi et le mercredi de 13 h à 16 h ainsi que les samedis 17 janvier et 7 février de 9 h à 11 h. Le dossier peut également être consulté en dehors de ces heures sur rendez-vous au 060/45 91 42.

Les personnes qui auraient des observations à présenter au sujet de cette demande sont invitées à les adresser :

- par écrit (courrier ordinaire) au Collège communal, place Albert Ier 38 à 6440 Froidchapelle
- par écrit (courrier ordinaire) au conseiller en aménagement du territoire à la même adresse;
- par télécopie au 060/41 21 45;
- par courrier électronique à l'adresse [dominique.delferiere@publilink.be](mailto:dominique.delferiere@publilink.be);
- verbalement auprès du conseiller en aménagement du territoire;

et ce, avant le 19 février 2009.

## CONSEIL COMMUNAL DU 29/12/2008 - DECISIONS

Avis favorable à l'approbation des modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2008 des fabriques d'églises de Vergnies et Boussu-lez-Walcourt.

Accorde sa garantie aux emprunts souscrits par l'Intercommunale hospitalière du Sud-Hainaut et Sud-Namurois à concurrence d'un montant de 63.699,00 €.

Décide le principe de vendre la parcelle de terrain communal située rue Paye à Fait d'une contenance de 1a 22 ca à Madame COFFART Nelly de Froidchapelle.

Approuve le cahier des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement de deux logements et d'un local pour jeunes dans l'ancienne cure de Vergnies, tel qu'établi par le service administratif. Estime le montant de ce marché à 45.454,55 € hors TVA ou 55.000,00 €, TVA 21 % comprise.

Arrête le règlement complémentaire sur la circulation routière en vue de la réalisation d'une chicane rue du Bosquet, à hauteur du n° 40 par le placement d'îlots.

Approuve le tracé de la voirie reprise dans le lotissement rue de Virelles et rue Notre-Dame de Lumière à Froidchapelle et dresse la liste des travaux d'infrastructure et d'équipement du lotissement.

Prend connaissance des résultats de la vente de bois de chauffage du 05/12/2008 qui s'est réalisée pour un montant de 31.188 € hors frais et 31.811,76 € tout compris.

Décide d'octroyer les subsides communaux pour l'exercice 2009 aux diverses associations.

Prend connaissance du rapport du Collège communal sur le budget 2009 et vote le budget communal de l'exercice 2009 comme suit :

Service ordinaire :	recettes : 5.368.022,91 €
	dépenses : 4.475.859,37 €
	boni : 892.163,54 €
Service extraordinaire :	recettes : 3.365.060,72 €
	dépenses : 3.236.093,82 €
	boni : 128.128,90 €

Vote la dotation de la commune de Froidchapelle à affecter à la zone de police n° 5334, pour l'exercice 2009, au montant de 239.387,64 €.

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR 2009

## Communiqué d'Intersud

Depuis le début des années 90, la gestion des déchets en Région wallonne est progressivement passée d'une politique du "tout au trou" à une politique de prévention, tri, recyclage et valorisation, plus respectueuse de l'environnement, qui vise notamment à préserver les générations futures.

Une des premières mesures prises en ce sens a été l'instauration d'une collecte des encombrants séparée de la collecte des déchets ménagers.

Malheureusement, des dérives importantes ont été observées dans le Sud-Hainaut.

C'est pourquoi, depuis le mois de septembre 2007, des consignes plus strictes ont été appliquées pour la collecte des encombrants. Ces dispositions ont été largement expliquées à la population par le biais d'un toutes-boîtes.

La plupart des habitants ont bien compris ces mesures et ont respecté ces consignes. Cependant, quelques irréductibles ont encore déposé pour la collecte des déchets non admis : déchets dangereux, déchets de démolition, déchets ménagers en sacs gris, déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles en plastique, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, matières fécales...).

Ces déchets n'ont pas été collectés par le personnel d'Intersud, qui a appliqué strictement les consignes données.

Toutefois, dans un souci de salubrité publique et de préservation du cadre de vie, les services communaux ont enlevé les dépôts encombrants des trottoirs, en informant les riverains du non respect des consignes données, mais aussi du bien-fondé de l'enlèvement de ces dépôts.

Nous informons la population que lors des prochaines collectes d'encombrants, les déchets non autorisés ne seront plus enlevés et seront considérés comme dépôts clandestins, des amendes administratives pouvant être dressées à l'encontre des inciviques.

Pour rappel, les déchets suivants ne sont pas considérés comme encombrants :

- les pneus et déchets de carrosserie
- les déchets d'équipements électriques et électroniques
- les déchets de travaux, gravats
- les déchets en sacs (gris ou payants)
- les déchets dangereux, pots de peinture, solvants
- les papiers et cartons
- les bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons
- les déchets verts (tontes, élagages...)
- les vêtements et textiles

Pour les encombrants autorisés, les quantités autorisées sont de 2 m<sup>3</sup> maximum par ménage.

Nous sommes à votre disposition pour toute information et vous remercions pour votre collaboration.

Renseignements : INTERSUD - 071/59 12 02 - [www.intersud.be](http://www.intersud.be).

## COMMERCE ET ARTISANAT - REPOS HEBDOMADAIRE - DEROGATION

En sa séance du 16 décembre 2008, le collège communal, par dérogation aux dispositions des arrêtés prescrivant le repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce, a autorisé tous les commerçants intéressés de l'entité de Froidchapelle à ouvrir leur établissement situé dans l'entité pendant toute la semaine, y compris le dimanche, et ce, pendant toute l'année 2009.

## ASSURANCE COLLECTIVE GRATUITE

La Province de Hainaut, en collaboration avec la Loterie nationale et l'Association des Provinces wallonnes, a décidé d'adhérer à la démarche visant à organiser le financement gratuit des assurances pour le personnel volontaire des petites ASBL et associations de fait.

Si vous faites partie du milieu associatif, si vous désirez créer une association de fait, alors le financement "gratuit" de l'assurance pour travailleurs bénévoles vous intéresse.

Renseignements : Province de Hainaut - Inspection générale des Ressources humaines - Cellule Assurance Volontariat - avenue De Gaulle 102 - 7000 Mons - [Didier.wattiez@hainaut.be](mailto:Didier.wattiez@hainaut.be) - 065/38 24 15 - [www.hainaut.be](http://www.hainaut.be) (assurance volontariat)

## SOCIETE WALLONNE DU CREDIT SOCIAL (SWCS)

### Un Tremplin pour l'accès à la propriété



Depuis 2004, de nombreuses mesures ont été adoptées pour favoriser l'accès à la propriété. Le 1er janvier 2009, une nouvelle mesure phare fait son apparition : il s'agit du prêt Tremplin.

A partir du 1er janvier 2009, le prêt Jeunes se transforme et devient le prêt Tremplin !

Cette nouvelle formule permet à l'acquéreur d'un premier logement de bénéficier d'une réduction de la mensualité de son prêt hypothécaire à concurrence de 100 € par mois pendant 2 ans et de 50 € par mois pendant les 6 années qui suivent, soit une économie de 6.000 €.

### Quelles sont les nouvelles conditions ?

Le prêt Tremplin s'ouvre désormais à tous les candidats acquéreurs sans restriction d'âge et de revenus. L'octroi du prêt Tremplin est uniquement conditionné par la valeur vénale du bien qui est fixée à 150.000 €. Celle-ci pourra être revue à la hausse en fonction de la valeur du prix moyen des maisons ordinaires de l'arrondissement dans lequel se situe le logement.

Par ailleurs, soulignons que l'assurance gratuite contre la perte de revenus reste accessible aux mêmes conditions d'octroi que précédemment.

Ces deux mesures s'appliquent aux personnes qui contractent un prêt auprès de n'importe quel organisme bancaire, ayant conclu une convention avec la Région wallonne.

Pour les personnes qui souscrivent un prêt auprès de la Société wallonne du Crédit social (SWCS), l'avantage sera d'autant plus grand.

Pour la botte du Hainaut :

Guichet unique de la S.W.C.S.

LA MAISON OUVRIERE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI ET SUD HAINAUT

rue de France 34 - 6000 CHARLEROI - 071/31.03.87.

**Antenne de Froidchapelle**

**Place Albert Ier 49**

**6440 Froidchapelle**

**R.D.V. permanence : 0497/03 87 35**

Site internet : [www.swcs.be](http://www.swcs.be)

En plus du prêt Tremplin et de l'assurance gratuite contre la perte de revenus, elles pourront bénéficier :

- des meilleurs taux (le taux plancher est de 2,70 % à 4,40 %);
- de l'avantage offert par le "chèque logement".

Cette aide vise à octroyer une réduction pendant 8 ans de la mensualité du prêt à concurrence de 50 € si le bien est situé dans une zone de requalification ou dans une zone de forte pression foncière, et de 100 € si le bien est situé dans une zone de très forte pression foncière, soit, selon la zone, une économie de 4.800 € ou de 9.600 €.

# FOIRE DU LIVRE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE

Les 7 et 8 mars 2009, la Société d'Histoire régionale de Rance organise, pour la troisième fois à Rance, une foire du livre d'histoire et de généalogie et pour la première fois de la carte postale régionale.

Deux conférences (gratuites) sont prévues lors de ces journées, qui se dérouleront dans la salle omnisports, rue Pauline Hubert 32 à Rance :

- le samedi 7 mars à 15 h : Messieurs BUCHIN et FASSIAUX présenteront "Promenade à Chimay au début du XVIIe siècle en compagnie de Charles III de Croÿ"
- le dimanche 8 mars à 15 h : Monsieur ALBESSART parlera de "La dernière verrerie forestière à Rance"

Ces conférences seront agrémentées de photos-diaporama.

Les personnes désireuses de participer à cette manifestation en tant qu'exposant sont invitées à prendre contact avec Monsieur ALBESSART au 060/41 16 32 ou par mail ([albessart@scarlet.be](mailto:albessart@scarlet.be)).

## AGENDA

**Samedi 31 janvier** à 19 h à la salle des fêtes de Froidchapelle : 17<sup>e</sup> souper aux fromages ou charcuteries au profit du comité des jeunes de la J.S. froidchapelloise. Menu adultes : 12 €. Menu juniors : 8 €. Animation assurée. Réservations avant le 24/01 chez Jean-Paul DEBANDE (060/41 18 76 ou 0478/54 33 49), Christian MASSON (060/41 17 49), Gérard JEANMENNE (060/41 16 59), Hubert JASPART (060/41 20 61) ou à la buvette (060/41 19 48).

**Dimanche 1<sup>er</sup> février** à Froidchapelle à partir de 9 h : marche Adeps organisée par le Volley Club. Marche de 5 - 10 - 20 km + 5 km pour moins valides. Le Département Nature et Forêts de Chimay organisera une journée nature et forêt lors de la marche. Une "potée liégeoise" sera proposée pour la modique somme de 7 €. Renseignements auprès de Laurence STAFFE (0497/71 71 43) ou Alain VANDROMME (060/41 10 11 ou 0473/46 36 76).

**Samedi 7 février** : souper du foot d'Erpion

**Lundi 9 février** à 20 h : conseil communal

**Jeudi 12 février** à 14 h à la cafétéria du hall omnisports de Froidchapelle : jeu de cartes de l'Amicale des Pensionnés

**Vendredi 13 février** : concours de manille au foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt. 5 tours pour équipes formées. Inscriptions à 19 h (15 € par équipe). Première carte à 20 h 30. Prix suivant inscriptions.

**Samedi 14 février** à 19 h 30 au cercle Saint-Remi de Boussu-lez-Walcourt : "Drôle di quinte au Grognon", comédie gaie en wallon interprétée par la troupe "Les D'jones t'chats" de Vodecée. Prix d'entrée : 6 € ou 5 € en prévente (gratuit pour le moins de 12 ans). Renseignements : Chantal VERBRUGGEN (071/63 38 73), Irène DUPUIS (071/63 33 34) ou Andrée ROBA (071/63 37 54).

**Dimanche 15 février** 2009 à 14 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : grand concert de chants chorals interprétés par "La Clé de Sivry" (30 choristes) en présence de Monsieur Arsène BURNY, président du Télévie. Chef de chœur : Jocelyne BERHIN. Accompagnement musical : Philippe HUBERT. Orchestration : Philippe MADARAZ. Entrée : 5 €. Prévente : 4 €. Réservations au 060/41 15 56, 060/41 20 00, 060/41 13 60, 060/45 54 52, 060/41 21 88 ou après des choristes de Cerfontaine, Sivry et Froidchapelle. Vente de produits Télévie dans la salle. Organisation : Comité du Télévie de Froidchapelle - rue de Virelles 34 - 060/41 15 56.

*Le dicton de janvier : Si l'hiver n'arrive pas en janvier, il arrive le 2 février.*

*Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle*

*La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet [www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be), dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".*

## Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

**Permanences sociales** : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

**Permanences allocations de chauffage** : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

La permanence assurée à Froidchapelle (les mardis prévus) est étendue à la matinée à partir de janvier 2009.

- à Boussu-lez-Walcourt (salle du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 20 janvier, 27 janvier, 17 février, 24 février, 17 mars, 24 mars, 21 avril et 28 avril de 9 h à 11 h 30;
- à Froidchapelle (au CPAS, rue de la Station 83) les mardis 20 janvier, 27 janvier, 17 février, 24 février, 17 mars, 24 mars, 21 avril et 28 avril de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

### ATTENTION - NOUVELLES MESURES AU 01/01/2009 !

Modifications apportées à l'attribution des allocations de chauffage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

1. Le fonds mazout va fonctionner du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (et plus du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 23.705,66 €) ne seront plus traitées par le CPAS (traitement par le SPF Economie !).
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 la période de chauffe sera annuelle. En conséquence, les personnes ayant déjà reçu une allocation pour une livraison qui a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2008, pourront avoir droit à une nouvelle allocation pour l'année 2009 s'ils sont livrés en 2009 !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. Les **prochaines permanences se tiendront les mercredis 28 janvier et 25 février de 13 h à 15 h.**

**Permanences médiation de dettes** : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois entre 13 h et 16 h. **Prochaines permanences les mercredis 4 février et 4 mars de 13 h à 15 h.**

**Guidance sociale énergétique** : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)